

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SAINT-
APPOLINARD

dossier n° DP04220122S8012

- Déposé le : **26/09/2022**
- Avis de dépôt affiché en mairie le : **28/09/2022**
- Demandeur : **Monsieur SAUERMANN Walter**
- Pour : **Installation de panneaux photovoltaïques**
- Adresse terrain : **1859 Route de Bazin
42520 Saint-Appolinard**
- Références cadastrales : **0B-0265, 0B-0257, 0B-0258,
0B-0263, 0B-0264, 0B-0584**

ARRÊTÉ
de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de SAINT-APPOLINARD

Le maire de SAINT-APPOLINARD,

Vu la déclaration préalable déposée le 26 Septembre 2022 par Monsieur SAUERMANN Walter, demeurant 1859 Route de Bazin 42520 Saint-Appolinard,

Vu l'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en mairie de Saint-Appolinard en date du 28 Septembre 2022,

Vu l'objet de la demande :

- ▲ pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- ▲ sur un terrain situé 1859 Route de Bazin 42520 Saint-Appolinard cadastré 0B-0265, 0B-0257, 0B-0258, 0B-0263, 0B-0264, 0B-0584 ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 Octobre 2017, et notamment la zone A,

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Le terrain est situé en zone 2 de sismicité. Les règles de construction respecteront les prescriptions de l'arrêté du 22 Octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » et du décret n°2010-1254 du 22 Octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique.

SAINT-APPOLINARD, le 20 octobre 2022.
Le Maire,

Annick FLACHER

